

A LA PIERRE QUI VIRE
Société civile immobilière
Au capital de 379.800,00 Euros
Siège social : 24 A La Pierre Qui Vire 25170 CHAMPAGNEY
922 507 066 RCS de BESANCON

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 15 juin

A CHAMPAGNEY

Au siège social de la société ci-après nommée

Les associés de la Société dénommée **A LA PIERRE QUI VIRE**, Société civile immobilière au capital de 379.800,00 €, dont le siège est à CHAMPAGNEY (25170), 24 A La Pierre Qui Vire, identifiée au SIREN sous le numéro 922 507 066 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON.

Sont présents :

1/ Monsieur Michel Irénée Jean Marie **GABRIEL**, retraité, demeurant à CHAMPAGNEY (25170) 24 A La Pierre Qui Vire.

Né à AUDEUX (25170) le 5 avril 1948,

propriétaire de 105 parts sociales, ci

105 parts

2/ Madame Liliane Colette **RENAUD**, retraitée, demeurant à CHAMPAGNEY (25170) 24 A La Pierre Qui Vire.

Née à PONTARLIER (25300) le 31 janvier 1951.

propriétaire de 105 parts sociales, ci

105 parts

3/ Madame Frédérique Paulette **GABRIEL**, puéricultrice, épouse de Monsieur Nicolas Jean **GURNAUD**, demeurant à CHAMPAGNEY (25170) 21 chemin A la Pierre Qui Vire.

Née à BESANCON (25000) le 5 janvier 1975.

propriétaire de 1196 parts sociales, ci

1196 parts

4/ Madame Valérie Maryse Colette **GABRIEL**, infirmière de bloc opératoire, épouse de Monsieur Frédéric **BLONDEY**, demeurant à CHAMPAGNEY (25170) 2 chemin du Grand Mont.

Née à BESANCON (25000) le 31 juillet 1973.

propriétaire de 1196 parts sociales, ci

1196 parts

5/ Madame Muriel **GABRIEL**, adjointe administrative, épouse de Monsieur Bernard Marcel Robert **CLÉMENCE**, demeurant à THISE (25220) 14 rue du Bosquet.

Née à DELLE (90100) le 8 avril 1968.

propriétaire de 1196 parts sociales, ci

1196 parts

Les associés ou représentants présents
 représentent au total 3798 parts sociales,

M. G.

UB LG

FG MC

correspondant à la totalité des parts sociales
composant le capital social, ci

3798 parts

Monsieur Michel GABRIEL préside la séance en qualité de co-gérant-associé.

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée qui est le suivant :

1- Modification des statuts suite à une erreur matérielle

2 – POUVOIRS à donner.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Suite à la vente du bien sis à BESANCON (25000) 8 Chemin de la Combe Saragosse, l'assemblée générale avait décidé de modifier le siège social de la société et de le déplacer à CHAMPAGNEY (25170) 24 A La Pierre qui Vire.

Lors du dépôt des statuts, une erreur matérielle a été identifiée.

Par conséquent, l'assemblée générale donne, à l'effet de rectifier cette erreur matérielle, tous pouvoirs à Monsieur Michel GABRIEL et/ou Madame Liliane GABRIEL née RENAUD,

Et/ou à l'office notarial de Maître Thierry LUSSIAUD, notaire à MARNAY (70150) 13 rue de Vaugereux,

A l'effet de signer tous documents et pièces, accomplir toutes formalités nécessaires, faire toutes déclarations,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur Michel GABRIEL et/ou Madame Liliane GABRIEL née RENAUD,

Ou à défaut tout collaborateur de Maître Thierry LUSSIAUD, notaire à MARNAY (70150) 13 rue de Vaugereux,

A l'effet de signer tous documents et pièces, accomplir toutes formalités nécessaires, faire toutes déclarations,

Le tout avec faculté de déléguer et substituer,

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

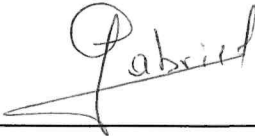
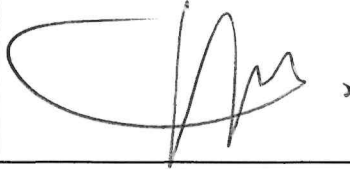
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

n. G YB LG FG MC

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

FORMALITÉS

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les représentants légaux de la société ainsi que par les membres présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Monsieur Michel GABRIEL	
Madame Liliane GABRIEL née RENAUD	
Madame Muriel CLEMENCE née GABRIEL	
Madame Valérie BLONDEY née GABRIEL	
Madame Frédérique GURNAUD née GABRIEL	

Pour copie certifiée conforme
La Gérance


M. GABRIEL


L. Gabriel

UR. M. G. LG FG MC